

045/26

EC/TC

## COMMUNE DE GUERLESQUIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 5 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à dix-huit heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Sonia FLOCH, Éric HUON, Frédéric LE SCOUR, Michel LE VEN, Catherine MÉNEZ, Cyrielle MOY, Alexia PHILIPPE, Séverine SUIRE, Hervé TILLY, Gilbert TOUDIC, Édouard TROLES

Absent : Éric LE SCANFF

Procuration : Éric LE SCANFF à Édouard TROLES

Secrétaire de séance : Cyrielle MOY

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2026

**Objet : Étude de faisabilité technique et financière – Convention avec SOLIHA Bretagne**

Monsieur Le Maire rappelle que le 4 Juin 2019, la commune de Guerlesquin et l'Établissement Public Foncier de Bretagne ont signé une convention opérationnelle d'actions foncières en vue de la réalisation d'un programme mixte sur la propriété COLLOBER située au 28 rue du Général de Gaulle : commerce en rez-de-chaussée et logements à l'étage.

Le bien a été acquis par l'EPF en 2020 mais le projet d'actions foncières a été abandonné pour des raisons financières.

L'EPF de Bretagne a proposé à la commune de Guerlesquin d'effectuer un appel à opérateur avant la cession afin de tenter de trouver une solution opérationnelle de sortie. Aussi, un avenant de prolongation de délai d'un an, jusqu'au 5 mai 2027, a été signé entre la commune de Guerlesquin et l'EPF de Bretagne.

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le projet d'étude technique et financière proposé par SOLIHA Bretagne sur la maison COLLOBER dans le cadre d'une réhabilitation immobilière pour la création de logements locatifs sociaux et d'une cellule commerciale.

SOLIHA Bâtitisseur de Logement d'Insertion Bretagne est un organisme agréé pour la maîtrise d'ouvrage d'insertion par le biais de Bail à Réhabilitation. Elle œuvre dans le domaine de l'économie sociale et solidaire pour l'amélioration des conditions de logement des personnes et des familles fragiles, vulnérables ou en difficultés. Elle développe depuis plus de 60 ans des missions d'études, de conseils, d'expertises, d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des particuliers et des collectivités pour la conduite de projets de travaux de rénovation de leur habitat.

Cette étude permettra de disposer d'éléments suffisants pour arbitrer sur la suite à donner au projet de réhabilitation de la propriété COLLOBER et proposer plusieurs hypothèses d'aménagement.

Cette mission dont les détails sont exposés dans la convention versée en annexe comprendra les éléments suivants :

- Visite sur site – Relevé sommaire du bâtiment et analyse des contraintes technico-administratives,
- Proposition de scénarii d'aménagement,

- 
- Descriptif sommaire et coûts d'opération estimatif,
- Conclusions et modalités de réalisation du programme.

Cette étude sera menée par une architecte / responsable du service AMO aux collectivités et par la chargée d'opération de SOLIHA Bretagne.

Le coût de la prestation s'établit à 4 675 € net de taxes.

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer cette convention avec SOLIHA Bretagne.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Confie à SOLIHA Bretagne l'étude de faisabilité technique et financière sur la propriété COLLOBER pour un montant de 4 675 € net de taxes.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention versée en annexe avec SOLIHA Bretagne pour la réalisation de cette mission.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Éric CLOAREC

La secrétaire de séance,

Cyrille MOY